



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 avril 2024

Délibération n° 24C/03/31

Date de convocation : 05 avril 2024	Nombre de conseillers	
Date de publication : 16 avril 2024	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 42 Pouvoirs : 12 Votants : 54

**Objet :** Délégation de Service Public pour l'exploitation du service d'assainissement collectif des systèmes d'assainissement d'Airion, Neufvy-sur-Aronde et Tricot

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Sains-Morainvillers, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaients présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MME BENABBAS Stéphanie, M. BIZET Régis, MME BONNET Catherine, MM BOURGETEAU Pascal, CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, M. DENEUFBOURG Xavier, MME DESMARESCAUX Sabrina (suppléante de M. WARME Philippe), M. DEWAELE Bernard, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MM HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), LEDENT Didier, LEFEVRE Jean-Charles, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, M. NAVARRO Julien, MME PANNETIER Marie-Jeanne (suppléante de M. WAFFELAERT Eric), PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. THEOPHILE Pascal, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane.

Soit 42 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaients absents : M. BONNEMENT Julien, MME BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, CONVERS Patrick, COULON Olivier, DOISY Hubert, MME DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, M. HAMOT Bertrand, MMES LACOMBE Isabelle, LEFEVRE Maryse, MM ROUSSEAU Cyril, SAINTE-BEUVE Nicolas, VALOIS Eric, MME VASSEUR Lydie, M. VAUCHELLE Patrick, MME VERMEULEN Christèle, WINDERICKX Jean-Luc.

Ont donné procuration :

MME BARTHE Isabelle (Cernoy) à M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) ;  
MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
MME DA SILVA Isabelle (Méry la Bataille) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;  
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;  
M. LEROY Gérard (Ravenel) à M. RENAUX André (Wavignies) ;  
M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) ;  
M. NEGI Michaël (Lieuwillers) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;  
M. PAUCELLIER Hervé (Le Plessier sur Bulles) à M. BALTZ Jean-Paul (Le Mesnil sur Bulles) ;  
MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny).

A été élu secrétaire de séance : Xavier MATTE

Compte-tenu des échéances des contrats de délégation actuellement en vigueur, il est proposé de mettre en place un contrat de Délégation de Service Public (DSP) d'assainissement collectif unique sur le périmètre suivant :

- Système d'assainissement de Neufvy-sur-Aronde (communes de Moyenneville, Neufvy-sur-Aronde, Wacquemoulin) [échéance au 31 décembre 2024] - délégataire actuel HYDRA ;
- Système d'assainissement d'Airion (communes d'Airion, Avrechy, Fournival, Saint-Rémy-en-l'Eau et Valescourt) [échéance au 31 décembre 2024] - délégataire actuel HYDRA ;
- Système d'assainissement de Tricot (commune de Tricot) [échéance au 30 novembre 2025] - délégataire actuel SUEZ.

A noter que la commune de Tricot intégrera le contrat de DSP au terme du contrat actuel, le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

#### **Le Conseil,**

Vu les statuts de la communauté de communes du Plateau Picard notamment en matière d'assainissement collectif ;

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L1121-1 et L1121-3,

Vu les articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-4 et l'article R. 1411-1 relatifs aux délégations de service public ;

Vu le contrat d'exploitation du service public d'assainissement collectif des communes d'Airion, Avrechy, Fournival, Moyenneville, Neufvy-sur-Aronde, Saint-Rémy-en-l'Eau, Valescourt et Wacquemoulin qui vient à expiration le 31 décembre 2024 ;

Vu le contrat d'exploitation du service public d'assainissement collectif de la commune de Tricot qui vient à expiration le 30 novembre 2025 ;

Vu le rapport du président, présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire du service public d'assainissement collectif ;

Vu l'avis favorable de la commission DSP en date du 21 mars 2024 sur le projet d'avenant susvisé ;

Considérant à la fois l'intérêt de maintenir une gestion déléguée du service public de l'assainissement collectif sur les communes concernées et de regrouper la délégation au sein d'un contrat unique.

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** le principe de l'exploitation du service public de l'assainissement collectif sur les communes d'Airion, Avrechy, Fournival, Moyenneville, Neufvy-sur-Aronde, Saint-Rémy-en-l'Eau, Tricot, Valescourt et Wacquemoulin, dans le cadre d'un contrat unique de délégation de service public d'une durée de 7 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

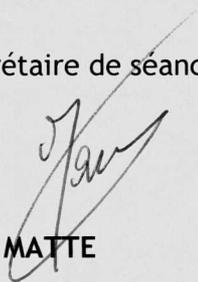
**APPROUVE** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au président d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

**AUTORISE** le président à lancer la procédure de mise en concurrence du contrat de délégation de service public dans les conditions définies ci-avant et à prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

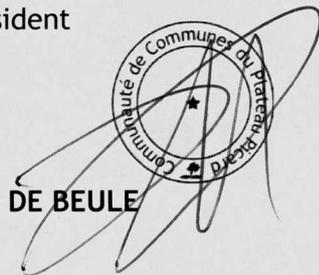
Le secrétaire de séance

Xavier MATTE



Le Président

Olivier DE BEULE



Acte publié ou notifié le 16 avril 2024